



Préfecture de la Région Bourgogne  
DRAAF de Bourgogne

# RESEAU RURAL REGIONAL DE BOURGOGNE

## APPEL A PROJETS POUR L'ANIMATION DU RESEAU RURAL REGIONAL DE BOURGOGNE

SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES DU PRESENT  
APPEL A PROJETS

**DATE D'OUVERTURE :**

**mardi 30 mars 2010 à 8 heures**

**DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES :**

**Lundi 3 mai 2010 à 18 heures**

# Introduction

<b>1</b>	<b>Description de la mission</b>	<b>4</b>
1.1	OBJECTIFS GENERAUX	4
1.2	LES MISSIONS DE LA CELLULE D'ANIMATION	5
1.2.1	L'ANIMATION DU RESEAU (VOLET N°1)	5
1.2.1.1	L'animation au niveau régional	5
1.2.1.1.1	Un rôle de circulation de l'information et de veille	5
1.2.1.1.2	Organisation et animation des groupes thématiques	7
1.2.1.1.3	L'organisation et l'animation de journées de formation	8
1.2.1.1.4	Organisation et animation du séminaire annuel fin 2010	8
1.2.1.2	La cellule assure le lien avec la cellule d'animation du réseau rural national	9
1.2.1.3	La cellule assure le lien avec les cellules d'animation des autres réseaux ruraux régionaux.	10
1.2.2	LA COMMUNICATION (VOLET 2)	10
1.2.2.1	Alimentation des pages consacrées à la Bourgogne du site Internet du réseau rural national et du site l'Europe en Bourgogne	11
1.2.2.2	Rédaction et diffusion d'une lettre électronique trimestrielle d'information sur les activités du réseau	11
1.2.2.3	Relations avec la presse locale	12
1.2.3	LA CAPITALISATION (VOLET 3)	12
1.2.3.1	L'annuaire des acteurs du développement rural en Bourgogne	12
1.2.3.2	Capitalisation vers le niveau national	13
1.2.3.3	Capitalisation au niveau régional et inter régional	13
1.2.3.4	Rédaction d'un rapport annuel	13
<b>2</b>	<b>Pilotage de la mission</b>	<b>14</b>
<b>3</b>	<b>Aspects financiers</b>	<b>14</b>
3.1	NATURE DES AIDES FINANCIERES	14
3.2	DEPENSES ELIGIBLES :	15
3.3	BENEFICIAIRES ELIGIBLES	15
<b>4</b>	<b>Forme et contenu attendus de la proposition de candidature</b>	<b>15</b>
4.1	MOTIVATIONS DE LA STRUCTURE	15
4.2	OBJECTIFS POURSUIVIS	15
4.3	METHODOLOGIE PROPOSEE	15
4.4	BUDGET PREVISIONNEL	16
4.5	PIECES A JOINDRE	17
<b>5</b>	<b>Compétences recherchées – Critères de sélection</b>	<b>20</b>

## **6 Calendrier de sélection et échéances de mise en œuvre 21**

**6.1 DEPOT DES CANDIDATURES : 21**

**6.2 SELECTION DES CANDIDATURES 21**

## **Introduction**

En Bourgogne comme dans la plupart des autres régions, il a été décidé de déléguer l'animation du réseau rural régional à un organisme extérieur aux administrations des deux copilotes. Le choix de la structure et sa désignation se font à l'issue d'un appel à projet organisé par les copilotes.

Le présent document fixe les modalités techniques et administratives de cet appel à projet.

Une note placée en annexe précise ce que sont le réseau rural national et le réseau rural régional en répondant aux questions pour quoi ? pour qui ? comment ? L'architecture du réseau rural régional, la place et les rôles des différentes instances mises en place, dont la cellule d'animation, y sont présentés.

## **1 Description de la mission**

La cellule d'animation doit assurer la maîtrise d'ouvrage de l'animation du réseau rural régional pour l'année 2010, potentiellement reconductible sur les années 2011, 2012 et 2013. La structure assurant cette mission bénéficiera pour cela de subventions de la Région, de l'Etat (MAAP) et de l'Union européenne (FEADER). Le taux maximum de la subvention qui sera accordée à la structure chargée de l'animation est fixé à 100 % (se reporter au § 3 Aspects financiers). La mission pour l'année 2010 commencera à compter du jour où les services compétents de la DRAAF auront accusé réception de la demande d'aide de l'Etat et du FEADER. Les demandes de subvention pour l'année 2010 seront adressées par le candidat sélectionné dès que les services de la DRAAF et du Conseil régional lui auront notifié l'acceptation de sa proposition. Pour les années suivantes (2011 à 2013) de nouvelles demandes de subvention devront être présentées

### **1.1 Objectifs généraux**

La cellule d'animation doit, en continu au cours de sa mission, appuyer les copilotes du réseau rural régional dans la mise en œuvre du réseau.

Pour ce faire, la cellule d'animation doit avoir une bonne connaissance des acteurs et des sujets relatifs au développement rural en général et si possible en région Bourgogne en particulier.

Elle doit alimenter les réflexions des copilotes et du comité de pilotage du réseau rural régional et être force de proposition sur les missions qui lui sont confiées, notamment en identifiant les besoins des acteurs locaux et régionaux du développement rural.

Elle participe aux réunions du réseau : cellule technique, comité de pilotage, comité de suivi du FEADER et 'assemblée générale du réseau, pour animer ces instances ainsi qu'à titre d'information et de suivi des travaux.

Elle est en contact régulier avec :

- les différents partenaires du réseau au niveau national
- les 26 réseaux ruraux régionaux de France

La cellule d'animation doit être souple et réactive afin de s'adapter aux structures qui composent le réseau rural. En effet, le réseau est constitué d'un panel d'organismes qui peuvent être structurés de manière très variable et avec des disponibilités et des moyens humains très différents. La cellule d'animation doit intégrer ce fait dans ses relations avec les différents partenaires. De manière générale, la cellule d'animation doit faire preuve d'adaptabilité, en effet le réseau est un processus en construction qui oblige à s'adapter en continu aux besoins et réalités qui émergent.

## **1.2 Les missions de la cellule d'animation**

Ces missions couvrent un ensemble d'actions à conduire qui relèvent de 3 grands volets :

Volet 1 : l'animation du réseau

Volet 2 : la communication

Volet 3 : la capitalisation

Remarque générale : la structure en charge de l'animation cède exclusivement aux copilotes : la DRAAF et le Conseil régional de Bourgogne, au fur et à mesure de la réalisation de la mission, la totalité de la propriété intellectuelle attachée à la réalisation de ladite mission. Les documents, publications (sur papier et supports informatiques) et matériels réalisés dans le cadre de la mission, seront à remettre aux copilotes, sans coût supplémentaire, au fur et à mesure de la réalisation de la mission.

### **1.2.1 L'animation du réseau (volet n°1)**

L'ensemble des activités en matière d'animation du réseau doit favoriser les échanges et le transfert d'expériences entre les bénéficiaires et les partenaires du réseau.

#### **1.2.1.1 L'animation au niveau régional**

Seuls les copilotes et les comités institués pour la gouvernance du réseau (comité de pilotage et comité de suivi du FEADER) décident du programme de travail du réseau. La cellule d'animation doit néanmoins être force de proposition.

La mission de la cellule d'animation repose sur 3 tâches principales :

##### **1.2.1.1.1 Un rôle de circulation de l'information et de veille**

La cellule d'animation doit savoir à tout moment ce que font les uns et les autres dans le cadre du réseau via des moyens à définir.

Notamment, la cellule doit :

- être en contact avec les principaux réseaux intra régionaux et connaître les travaux de ces réseaux dans la mesure où ils inter agissent sur l'activité du réseau rural régional

- assurer un rôle de veille sur les activités en matière de développement rural des structures membres du comité de pilotage et plus largement de tout membre du réseau
- animer les réunions de la cellule technique chargée d'assister les copilotes
- organiser, participer et animer les réunions du comité de pilotage afin de présenter son programme de travail, des points d'avancement de travaux ou de méthodologie sur des sujets précis et définis en amont avec les copilotes
- Participer ponctuellement à toute réunion régionale au cours de laquelle un point devrait être fait sur l'activité du réseau rural régional (comité de suivi du FEADER, réunion des services de l'Etat (DDT, sous-préfets, ...), réseau des Pays, GAL Leader, PNR, autres réseaux d'acteurs ruraux régionaux...
- Participer à d'autres évènements régionaux. Dans le cadre de ces évènements, la cellule peut être intervenante (présentation d'une partie, participation à un atelier, témoignage ...).

A cet égard, la cellule d'animation devra participer à la semaine de l'Europe en Bourgogne organisée par la mission Europe du Conseil régional et le SGAR. Cette manifestation se tenant en mai, la mission est à prévoir seulement pour les années suivantes.

Dans tous les cas la cellule valorise ces travaux par tous les moyens à sa disposition : volet régional du site Internet du réseau rural national, site l'Europe en Bourgogne, newsletter électronique, etc.

En outre une ligne téléphonique et courriel d'assistance et d'écoute seront mises en service dans les meilleurs délais suivant le commencement de la mission.

Cette information structurée et systématisée permet

- d'apporter aux porteurs d'actions régionales un appui. La cellule doit favoriser les échanges d'expériences entre tous les niveaux et être un lieu d'échanges d'information commun à tous les acteurs du réseau (fonction inventaire d'expériences, questions-réponses, orientation des demandes)
- d'assurer une mission de coordination générale des travaux conduits par les différents acteurs dans le cadre du réseau rural régional (groupes thématiques, formations, cf. points 1.2.1.1.2 et 1.2.1.1.3).

*Cette mission englobe en année pleine le temps pour*

- *le recueil et la valorisation de l'information*
- *les réunions de la cellule technique : 4 à 5 réunions par an*
- *les réunions du comité de pilotage : 2 réunions par an*
- *les réunions du comité de suivi du FEADER : 2 réunions par an*
- *la participation à des évènements régionaux*

*Le temps inclut la préparation des réunions, le temps de la réunion et le temps nécessaire pour valoriser l'information et en assurer la diffusion.*

*Les fréquences ci-dessus sont diminuées de moitié environ pour 2010*

*La cellule n'a pas à prendre en charge le soutien logistique pour l'organisation des réunions précitées. Cette tâche et son coût reviennent aux copilotes. En revanche les éventuels frais (de mission notamment) directement supportés par le personnel de la cellule d'animation sont à la charge de ladite cellule.*

#### 1.2.1.1.2 Organisation et animation des groupes thématiques

La cellule d'animation doit constituer et réunir des groupes de travail thématiques (environ 30 personnes par groupes). Elle apporte en tant que de besoin à chaque groupe :

- Une assistance méthodologique pour la constitution de chaque groupe et pour la construction du contenu des réunions que ceux-ci ont prévu d'organiser dans le cadre de leur plan de travail. Cette mission est réalisée avec le concours des copilotes qui doivent valider les dispositions arrêtées.
- Un appui d'ordre administratif au président de chaque groupe pour l'envoi des invitations et des comptes-rendus
- Un appui purement logistique pour le bon déroulement de ces journées de travail (recherche d'une salle, matériel de visio conférence, fourniture de repas aux participants, matériels de projection, paper board, dossiers pour les participants, etc)

Remarque : les copilotes faciliteront autant que possible la recherche de salles et de moyens matériels à titre gracieux pour l'organisation de ces réunions

*Cette mission d'animation d'appui et de conseil (relatif à la mise en place des groupes, à la constitution des contenus ainsi qu'à la forme des réunions) doit, en année pleine, être calibrée pour :*

*Nombre de groupes thématiques pour une année entière : 4*

*NB : Pour l'année 2010, qui ne sera que partielle, la mission sera réduite de moitié avec seulement l'animation de 2 groupes thématiques*

Les thèmes de travail seront sélectionnés par le comité de pilotage dans la liste de ceux qui ont été plébiscités par l'assemblée générale du réseau lors du séminaire de lancement (voir point 1.2.1.1.4) :

**Rappel des thématiques identifiées lors du séminaire**

- la coopération qui est regardée comme le fil rouge du réseau rural bourguignon,
- les jeunes en milieu rural
- l'adaptation des territoires ruraux au changement climatique
- l'attractivité des territoires, avec deux entrées :
  - o accueil de nouvelles populations
  - o « bien vivre sur son territoire » (maintien des populations)

Cette dernière thématique répond à un enjeu régional majeur, celui du vieillissement et de la baisse de la population bourguignonne.

Remarque : la cellule d'animation devra animer des temps d'échanges lors des comités de pilotage notamment pour permettre l'émergence d'un consensus autour des thématiques choisies.

1.2.1.1.3 L'organisation et l'animation de journées de formation

La cellule d'animation doit se charger d'organiser 2 formations par an (y compris en 2010) par déclinaison des groupes de travail thématiques, dont il est question au point précédent, en liaison avec les thématiques prioritaires du réseau rural régional.

Le public concerné sera essentiellement celui participant aux groupes de travail thématiques (cf. point précédent).

La mission consiste à :

- bâtir le programme de chaque formation
- rechercher des intervenants de qualité
- le cas échéant rechercher et organiser une visite de terrain
- faire connaître le programme des formations prévues dans une année
- gérer administrativement les inscriptions
- s'occuper de l'organisation logistique (recherche d'une salle, accueil des stagiaires, fourniture de repas, dossier remis aux participants, etc.)
- rédiger une synthèse et diffuser les résultats

*Nombre de formations à organiser chaque année (y compris en 2010 : 2)*

*L'organisation logistique (recherche d'une salle, accueil des stagiaires, fourniture de repas, dossier remis aux participants, etc.) relève de la cellule d'animation ainsi que les dépenses afférentes.*

*N.B. : les formations sont gratuites pour les participants*

1.2.1.1.4 Organisation et animation du séminaire annuel fin 2010

Comme expliqué précédemment, l'assemblée générale du réseau réunie le 16 décembre 2009 a donné des orientations en matière de thèmes de travail :

- la coopération qui est regardée comme le fil rouge du réseau rural bourguignon,
- les jeunes en milieu rural

- l'adaptation des territoires ruraux au changement climatique
- l'attractivité des territoires, avec deux entrées :
  - o accueil de nouvelles populations
  - o « bien vivre sur son territoire » (maintien des populations)

Cette dernière thématique répond à un enjeu régional majeur, celui du vieillissement et de la baisse de la population bourguignonne.

Dans ce cadre, la cellule d'animation pilote l'organisation d'un séminaire fin 2010 pour valoriser et approfondir les premiers travaux des groupes de travail thématiques. La conception de ce séminaire, concertée avec les copilotes et les chefs de file des groupes, l'animation de sa préparation et de son déroulement, l'organisation logistique du séminaire, sont à la charge de la cellule d'animation. Le séminaire est prévu pour accueillir entre 100 et 150 personnes (sur 300 personnes ou organismes invités). Il se déroule sur une journée. Le déroulement intègre des temps de plénière et d'ateliers permettant les échanges et débats. Les dates et lieu de la manifestation sont validés au plus tard 3 mois calendaires avant la date du séminaire.

*En résumé, sont à la charge de la cellule d'animation :*

- *l'organisation de réunions préparatoires (3 maximum) avec les copilotes et les membres de la cellule technique du RRR*
- *la conception et les travaux préparatoires*
- *la gestion administrative*
- *l'équipement technique de sonorisation*
- *la prise en compte de l'accueil des participants et des intervenants*
- *les frais de transport et logement des intervenants identifiés avec les copilotes*
- *le matériel distribué (mallettes, documents...)*
- *l'animation de la manifestation avec le concours d'un professionnel de la communication. Les copilotes seront particulièrement attentifs à ce dernier point et à la qualité du communicant associé pour l'animation*
- *la valorisation synthétique des contenus sous format numérique*

*La mise à disposition des salles de plénière et d'ateliers est à la charge des copilotes.*

#### **1.2.1.2 La cellule assure le lien avec la cellule d'animation du réseau rural national**

La cellule d'animation participe seule ou aux côtés des copilotes aux réunions et séminaires organisés par le réseau rural national.

*Ces réunions représentent :*

- *Réunions des correspondants régionaux : environ 3 à 4 par an*
- *Séminaires nationaux : 1 ou 2 par an.*

*Les fréquences ci-dessus seront diminuées de moitié environ pour 2010.*

### **1.2.1.3 La cellule assure le lien avec les cellules d'animation des autres réseaux ruraux régionaux.**

La cellule d'animation doit tisser des liens avec un certain nombre de réseaux ruraux régionaux pour connaître leurs sujets de travail et disposer ainsi de contacts permettant de mobiliser de l'expertise en dehors de la région Bourgogne en tant que de besoin dans le cadre des actions conduites par le réseau rural régional, voire de proposer des partenariats aux acteurs bourguignons.

#### *Préconisation*

- Séminaires régionaux : environ 5 par an.
- Contacts avec d'autres réseaux régionaux : dans environ 5 régions

#### **Commentaires pour les points 1.2.1.2 et 1.2.1.3 :**

*La cellule participe seule ou aux côtés des copilotes aux réunions et séminaires organisés par le niveau national et par les autres réseaux ruraux régionaux. Elle est responsable de la mobilisation des acteurs bourguignons en amont de ces événements. Elle est chargée de diffuser l'information sur les événements qui sont organisés et diffuse elle même les informations sur la vie du réseau rural régional de Bourgogne auprès des acteurs du niveau national et des autres régions. Elle peut être amenée à identifier les expériences intéressantes à valoriser dans le cadre national et inter régional, à préparer des synthèses et contributions demandées par le réseau national et par les autres réseaux ruraux régionaux.*

*En amont de chaque réunion, l'ordre du jour doit être discuté avec les copilotes afin de s'accorder sur la position à adopter.*

*Par ailleurs, la cellule d'animation doit formaliser pour ces événements auxquels elle participe une restitution des informations dans le meilleur délai suivant l'événement. La cellule d'animation se fait le relais des informations diffusées par les instances nationales et par les autres réseaux ruraux régionaux rencontrés lors des différentes réunions. La diffusion des informations se fait par divers canaux (mails, site Internet (volet régional du site Internet du réseau rural national), lettre électronique, etc.) et sous différentes formes. Il pourra lui être demandé de les organiser en fonction des publics cibles et des thématiques concernées.*

### **1.2.2 La communication (volet 2)**

La cellule d'animation est en charge de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la communication du réseau rural régional en accord avec les copilotes, lesquels font leur affaire des relations avec les cabinets respectifs du préfet de Région et du président du Conseil régional.

Dans ses travaux, la cellule d'animation prend en considération les éléments suivants (non exhaustifs) :

- faire connaître les programmes de travail et les travaux des groupes thématiques mis en place,

- faire connaître les programmes de formation mis en place,
- suivre ces travaux, les valoriser et les diffuser par la mise en place d'outils adéquats,
- envisager pour chaque groupe thématique et sujets du réseau, de développer une communication en direction de publics particuliers (par ex. les élus considérés comme clefs sur la thématique mais difficiles à impliquer),
- faire connaître les travaux du réseau sur un plan technique auprès des organismes potentiellement concernés par ces travaux,
- faire circuler l'information au sein des membres du réseau, notamment en ce qui concerne les actions conduites et les événements à venir,
- assurer la communication sur chaque événement d'envergure régional et interrégional,
- créer du lien entre les actions de communication menées au niveau du réseau rural régional et celles menées au niveau national ainsi que dans les autres réseaux ruraux régionaux,
- publier un rapport annuel des activités du réseau, au contenu dynamique et pas forcément exhaustif à envoyer, sous format papier, au minimum, à l'ensemble des membres du comité de pilotage du réseau,

Sur la forme, la cellule d'animation porte une attention particulière aux exigences nationales et communautaires de publicité en utilisant les éléments de la charte graphique établis pour la communication sur le FEADER.

#### ***1.2.2.1 Alimentation des pages consacrées à la Bourgogne du site Internet du réseau rural national et du site l'Europe en Bourgogne***

La cellule d'animation est chargée d'alimenter et de mettre à jour les pages consacrées à la Bourgogne du site Internet [www.reseaurural.fr](http://www.reseaurural.fr) dont la propriété appartient au MAAP (y compris le nom de domaine).

Elle alimente également en informations sur le réseau rural régional le site Europe en Bourgogne : [www.europe-bourgogne.eu](http://www.europe-bourgogne.eu).

#### ***1.2.2.2 Rédaction et diffusion d'une lettre électronique trimestrielle d'information sur les activités du réseau***

La cellule d'animation est chargée de rédiger, mettre en forme une lettre électronique trimestrielle d'information sur les activités du réseau. Il s'agira d'un document électronique équivalent à un 4 pages en format A4. La première lettre est publiée au plus tard trois mois à compter du démarrage de la mission et jusqu'à son terme. La maquette initiale ainsi que le contenu rédactionnel de chacune sont proposés aux copilotes qui les valident avant publication. Cette lettre d'information pourra aussi contenir des reportages, des témoignages d'acteurs du développement rural un article de fond, etc en fonction des circonstances.

L'édition d'une telle lettre sur un support papier n'est pas prévue.

*Fréquence : 4 lettres par an en année pleine  
2 lettres seulement sont demandées pour l'année 2010*

### **1.2.2.3 Relations avec la presse locale**

La cellule d'animation est responsable lors des manifestations mises en place dans le cadre du réseau rural régional de rechercher les contacts presse, d'établir des dossiers de presse spécifiques (en étroite collaboration avec les copilotes), de rédiger des propositions d'articles, et d'organiser les conférences de presse, s'il y a lieu.

Les copilotes sont seuls habilités à valider les documents à transmettre aux médias et à communiquer avec les médias pour les interventions publiques.

### **1.2.3 La capitalisation (volet 3)**

Cette partie précise quelles démarches de capitalisation il convient de mener autour des acteurs du réseau, de leurs compétences, de leurs champs d'intervention et de leurs actions les plus emblématiques (en évitant le piège du recensement systématique d'expériences et en privilégiant les études de cas et les démarches de capitalisation approfondie en terme de méthodologie).

Il convient de préciser sur ce point qu'une étude est actuellement en cours au niveau national pour, entre autres objectifs, identifier les besoins en terme de capitalisation des réseaux ruraux régionaux, étude qui devrait déboucher sur des propositions d'outils type de capitalisation. Les résultats de cette étude devraient être disponibles début 2010, les conclusions seront portées à la connaissance de la cellule d'animation le plus rapidement possible après leur validation.

La cellule d'animation nationale sera chargée de créer les outils type de capitalisation utilisés pour l'ensemble du réseau rural français. Ces outils de capitalisation doivent distinguer ce qui relève d'une capitalisation à des fins de communication et de visibilité du réseau au niveau national (et qui doivent apparaître au titre du plan de communication) de celle destinée à favoriser le transfert de bonnes pratiques.

Sur ce point, la capitalisation doit permettre à tout acteur de repérer facilement des expériences dans le champ qui l'intéresse et d'entrer en contact avec le pilote de ces expériences. Il ne s'agit donc pas forcément de mettre en place des outils lourds et apportant relativement peu de valeur ajoutée pour les acteurs, mais plutôt des outils légers, répondant directement à l'utilisation attendue par les acteurs de cette capitalisation et facilitant essentiellement les démarches de mises en relation et d'échanges entre acteurs.

La cellule d'animation régionale devra donc s'inspirer très largement des pratiques adoptées en la matière au niveau national et utiliser les outils mis à disposition.

La cellule d'animation pourra proposer aussi des modes originaux de valorisation des contenus produits.

#### **1.2.3.1 L'annuaire des acteurs du développement rural en Bourgogne**

Pour répondre aux objectifs précités, la cellule d'animation enrichit et met à jour l'annuaire dématérialisé de tous les membres du réseau rural régional réalisé dans le cadre de l'étude préalable au lancement du réseau rural régional et complété depuis par la DRAAF (fichier coordonnées de +/- 300 acteurs sous format .xls). Cet annuaire devra pouvoir être consulté sur le site Internet du réseau rural national volet Bourgogne et sur le site l'Europe en Bourgogne. Cet annuaire permet d'identifier les membres du réseau, leur

positionnement au sein du réseau et toutes les coordonnées nécessaires. La cellule d'animation met à jour les données de cet annuaire au moins une fois par semestre. La première version de ce travail est mise en ligne avant la fin de la première année (2010).

### **1.2.3.2 Capitalisation vers le niveau national**

La cellule d'animation se met en capacité de répondre aux demandes de la cellule d'animation nationale sur la fourniture d'informations relatives au réseau rural régional. Le besoin de la cellule d'animation nationale n'est pas clairement identifié à ce stade.

Les sollicitations de la cellule d'animation nationale visent à recueillir de l'information d'ordre générale voire des contributions plus finalisées afin de contribuer à des publications.

### **1.2.3.3 Capitalisation au niveau régional et inter régional**

La cellule d'animation recense et met en ligne sur le volet régional du site [www.reseaurural.fr](http://www.reseaurural.fr) les actions intéressantes dans une rubrique dédiée, à partir d'une présentation type proposée par le niveau national, permettant de les recenser rapidement. La cellule d'animation traite au moins 20 actions intéressantes chaque année. Ce nombre est diminué de moitié pour l'année 2010. Les actions sélectionnées devront concerner en priorité la région Bourgogne. Des actions réalisées dans d'autres régions pourront faire l'objet de fiches si elles sont transposables en Bourgogne et si elles concernent des thématiques jugées importantes pour la région.

En outre elle alimente en informations sur le réseau rural régional le site Europe en Bourgogne : [www.europe-bourgogne.eu](http://www.europe-bourgogne.eu).

D'autres outils que les sites Internet précités seront utilisés pour favoriser la capitalisation : mails, lettre électronique d'information, réunions des instances du réseau (comité de pilotage notamment), journées de formation, réunions thématiques, séminaire annuel. L'ensemble des initiatives de la cellule en la matière devront être validées par les copilotes.

*Nombre minimum d'actions à capitaliser au moyen de fiches type chaque année : 20  
Pour l'année 2010 ce nombre est ramené à 10*

### **1.2.3.4 Rédaction d'un rapport annuel**

Un rapport annuel synthétique, technique et financier, des activités du réseau est à réaliser et à tenir à la disposition des acteurs du réseau au plus tard dans le trimestre suivant la fin de l'exercice.

Ce rapport devra être réalisé sur support informatique afin d'en faciliter la diffusion dématérialisée ; toutefois il reviendra à la cellule d'animation d'en imprimer 100 exemplaires papier reliés + 1 non relié (pour une éventuelle réimpression par les copilotes du réseau)

*Frais d'édition et de diffusion du rapport annuel pour une diffusion dématérialisée et une centaine d'exemplaires papier  
NB : ce rapport sera exigé pour le versement du solde de la subvention.*

## **2 Pilotage de la mission**

Le pilotage de la mission est assuré par les copilotes qui ont vocation à être très impliqués dans le suivi de l'activité de la cellule d'animation au regard de leur position de pilote et de financeur dans la mise en oeuvre et le fonctionnement du réseau.

La cellule d'animation est donc en contact direct et permanent avec les services de la Région et de la DRAAF de Bourgogne identifiés sous le terme générique de copilotes. L'implication des copilotes est donc aussi un objectif du fonctionnement de la cellule d'animation.

Par ailleurs, la cellule d'animation doit pouvoir apporter un regard extérieur sur le fond et avoir un point de vue sur la transversalité, dégager des points de cohérence, de vigilance ou de synthèse sur ou entre les actions du réseau. De ce fait, elle doit pouvoir être force de proposition auprès des copilotes dans la mise en oeuvre de sa mission et au regard des autres acteurs du réseau.

## **3 Aspects financiers**

### **3.1 Nature des aides financières**

Les copilotes s'engagent annuellement à aider financièrement la structure sélectionnée par cet appel à projet pour exercer la fonction d'animateur du réseau rural régional telle que décrite dans les lignes qui précèdent.

Trois subventions seront accordées à cet effet :

- l'une par la région Bourgogne
- l'autre par l'Etat – Ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche
- la dernière par l'Europe sur le FEADER (mesure 511 du PDRH) d'un montant qui pourra être équivalent aux deux précédentes.

Le taux d'aide publique pourra atteindre 100 % de la dépense éligible en fonction de l'intérêt porté par les financeurs au dossier présenté. Les subventions allouées pour 2010 seront reconduites pour les années 2011 à 2013 sur la base de nouvelles demandes. Les montants seront réajustés sur la base de la présente proposition et en fonction des évolutions du réseau rural régional.

La structure animatrice devra avancer une partie des dépenses engendrées par cette mission mais pourra adresser aux cofinanceurs précités des demandes d'avance puis d'acompte au fur et à mesure de l'avancement. Les subventions sont versées dans un certain ordre chronologique : l'aide européenne est toujours versée en dernier.

Le solde est versé sur présentation de tous les justificatifs de dépense et après remise du rapport annuel visé au § 1.2.3.4.

Des dispositions plus précises encadrant le versement des subventions seront indiquées dans les conventions d'attribution à passer avec la structure désignée suite à cet appel à projet.

**Le montant maximal de la subvention susceptible d'être accordée pour une année pleine se situe dans une fourchette allant de 90 000 à 110 000 €.**

### **3.2 Dépenses éligibles :**

- les charges de personnel et les frais de déplacement. Un traçage du temps consacré aux différentes missions est obligatoire pour justifier des dépenses de personnel
- les coûts des prestations (pour la logistique notamment : locations de salles, fournitures de repas, moyens de sonorisation, coûts de reproduction de dossiers, etc.
- l'achat de formations
- la création de bases de données
- etc.

Les coûts de structure, en revanche, ne sont pas éligibles sauf les exceptions fixées par le décret d'éligibilité des dépenses pour ce qui concerne le FEADER. De même, au titre du FEADER, la TVA, qu'elle soit ou non récupérable, n'est pas éligible pour les maîtres d'ouvrage entrant dans la catégorie des organismes publics.

### **3.3 Bénéficiaires éligibles**

Sont éligibles les organismes publics ou privés intervenant dans la mise en réseau et le développement rural (cabinets d'études, associations, organismes publics ...)

## **4 Forme et contenu attendus de la proposition de candidature**

### **4.1 Motivations de la structure**

Présenter la structure au moyen d'une notice faisant la démonstration de son intérêt pour le monde rural et son développement et notamment son niveau de connaissance et d'expérience sur le territoire bourguignon en directions des acteurs du monde rural.

### **4.2 Objectifs poursuivis**

Le prestataire devra exposer la manière dont il comprend et intègre dans sa réponse les objectifs poursuivis par la mise en place du réseau rural bourguignon tel qu'exposé dans le présent document.

D'autres objectifs peuvent être mis en avant que ceux exposés par les copilotes.

### **4.3 Méthodologie proposée**

- Description de la démarche globale d'animation avec un plan d'action prévisionnel décrivant les moyens et méthodes que la structure compte mettre en jeu pour animer le réseau rural régional conformément aux attentes exprimées par les copilotes dans les lignes qui précèdent
- Moyens humains affectés à l'opération
- Calendrier d'exécution de l'opération, pour l'année 2010 et les suivantes

- Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'opération ;
- Partenariats et/ou outils spécifiques qui pourront être mobilisés.  
 Dans le cas (préconisé par les copilotes) où la cellule d'animation fait appel à des communicants spécialisés pour certaines actions telles que le séminaire notamment mais aussi le cas échéant pour l'alimentation du site Internet, la Newsletter, etc., la proposition devra donner, si elle en a déjà connaissance, des précisions et les références des entreprises concernées. Les partenaires extérieurs devront être des prestataires pour la cellule d'animation et non des associés.

#### 4.4 Budget prévisionnel

Produire un devis descriptif et estimatif indiquant pour chaque tâche :

- Le nombre d'hommes / jour. Ce renseignement pourra être fourni au moyen du tableau de la page 18, donné à titre indicatif.
- Le coût des prestations rendues nécessaires pour l'exécution des missions que la structure en charge de l'animation ne pourra réaliser elle-même. Ce renseignement pourra également être fourni au moyen du 2<sup>ème</sup> tableau de la page 19, donné à titre indicatif..

*Les propositions, la notice et les devis descriptifs et estimatifs précités, devront distinguer et décrire la mission d'animation pour :*

- *L'année 2010, en supposant un démarrage de la mission au 1<sup>er</sup> juin, soit une durée prévisionnelle de 7 mois de travail.*
- *Une année pleine, telle que cela sera le cas en 2011, 2012 et 2013, si la convention est reconduite.*

***NB : les montants indiqués pour une année pleine sont donnés à titre indicatif. Les subventions pour les années 2011 à 2013 seront reconduites au vu des demandes qui seront adressées à cet effet fin 2010 sur la base de la présente proposition, laquelle pourra être révisée en fonction du bilan 2010 ou de toute autre circonstance..***

## 4.5 Pièces à joindre

La candidature est à retourner accompagnée des pièces suivantes :

- un courrier à l'attention du directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt et du président du Conseil régional, daté et signé par le président de la structure, répondant à l'appel à projets et annonçant sous formes de pièces jointes les réponses aux demandes d'information énumérées aux § 4.1 à 4.4 à savoir :
  - Notice de présentation de la structure (cf. 4.1)
  - Présentation des objectifs (cf. 4.2)
  - Description de la démarche globale (cf. 4.3)
  - Moyens humains affectés à l'opération (cf. 4.3)
  - Calendrier d'exécution de l'opération, pour l'année 2010 et les suivantes (cf. 4.3)
  - Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'opération (cf. 4.3)
  - Partenariats et/ou outils spécifiques qui pourront être mobilisés (cf. 4.3)
- le budget prévisionnel de la structure pour l'action, daté et signé par le président (possibilité d'utiliser les documents ci-après) (cf. 4.4)
- un Curriculum vitae qui précise le temps de travail dans la structure en équivalent temps plein, daté et signé de la (ou des) personne(s) mobilisée(s) sur l'action (salarié de la structure)
- le projet de fiche de poste, que la personne ait déjà été recrutée ou non.

D'autres pièces seront à fournir ultérieurement par l'organisme sélectionné à l'appui de ses demandes de subvention.

## DETAIL DE L'ESTIMATION

### NOMBRE D'HOMMES JOUR

Missions		Fréq. annuelle	Nombre d'HJ/an Année 2010	Nombre d'HJ/an Année pleine	Observations
<b>1.2.1 ANIMATION</b>					
Au niveau régional	<b>1.2.1.1.1</b> Circulation de l'information et veille Participation à des évènements régionaux Participation aux réunions des instances du RRR : - Comité suivi FDEADER - Comité de pilotage - Cellule technique	2* 2* 5*			
	<b>1.2.1.1.2</b> Organisation et animation de groupes thématiques	4*			
	<b>1.2.1.1.3</b> Organisation de formations	2			
	<b>1.2.1.1.4</b> Organisation et animation du séminaire annuel (assemblée générale du réseau)	1			
Au niveau national et inter régional	<b>1.2.1.2</b> Réunions nationales avec les correspondants régionaux Séminaire national	3 à 4* 1 à 2*			
	<b>1.2.1.3</b> Contact avec les autres réseau régionaux Séminaires régionaux (autres RRR)	5			
<b>1.2.2 COMMUNICATION</b>					
<b>1.2.2.1</b> Alimentation des sites Internet					
<b>1.2.2.2</b> Rédaction d'un courrier électronique trimestriel		4*			
<b>1.2.2.3</b> Relations avec la presse					
<b>1.2.3. CAPITALISATION</b>					
<b>1.2.3.1</b> Création et mise à jour d'un annuaire des acteurs du développement rural en Bourgogne					
<b>1.2.3.2</b> Capitalisation vers le niveau national					
<b>1.2.3.3</b> Recensement des actions intéressantes au niveau interrégional et régional		*			
<b>1.2.3.4</b> Rédaction et diffusion d'un rapport annuel développant un thème défini par les copilotes après avis des instances consultatives du RRR		1			
<b>TOTAL</b>					

\* Fréquence différente en 2010

## DETAIL DE L'ESTIMATION (SUITE)

### MISSIONS REALISEES PAR DES PRESTATAIRES DE LA CELLULE D'ANIMATION

Missions	Coût Année 2010	Coût Année entière	Observations
Organisation du séminaire annuel - Logistique - Animation journalistique - Autres (préciser) <b>Total</b>	 € € € €	    	
Organisation 4 journées thématiques : - Logistique : €/journée - Intervenants : €/journée - Documentation : €/journée - Autres (préciser) <b>Total</b>	 € € € € €	    	
Organisation de 2 formations : - Logistique : €/journée - Intervenants : €/journée - Documentation : €/journée - Autres (préciser) <b>Total</b>	 € € € € €	    	
Autres prestations - Mise en forme Newsletter - Mise en forme et publication rapport annuel (100 exemplaires) - Autres (préciser) <b>Total</b>	 € € € €	   	
<b>TOTAL GENERAL</b>	€		

### DETAIL DE L'ESTIMATION – BUDGET GENERAL

Postes	Coût Année 2010	Coût Année entière	4.5.1.1.1 Observations
Salaires et charges	€	€	
Frais de déplacement	€	€	
Frais divers liés au personnel	€	€	
<b>Total des prestations</b>	€	€	
<b>TOTAL GENERAL</b>	€	€	

## 5 Compétences recherchées – Critères de sélection

Ceux –ceux sont répartis en 4 domaines d'égale importance

### Domaines de compétence générale

- Bonne connaissance des problématiques du monde rural et des acteurs. Une bonne connaissance des acteurs bourguignons constitue un plus sans être une nécessité impérative
- Une vision transversale des problèmes du développement rural
- Expérience en matière de communication. Des compétences journalistiques ne sont pas nécessaires mais constituent un plus appréciable

### Méthodologie proposée

- Capacité à répondre à l'ensemble des points posés dans l'appel à projets
- Originalité des propositions, notamment en matière d'animation des groupes de travail, d'organisation des formations et du séminaire. A cet égard le partenariat avec un prestataire en communication sera regardé avec attention.

### Compétences spécifiques

- Capacité à mobiliser des réseaux
- Capacité de coordination, d'animation, d'organisation d'événements
- Capacité de synthèse et d'analyse
- Compétences rédactionnelles
- Capacité à mobiliser de l'expertise extérieure pour traiter un besoin ponctuel et notamment pour l'organisation et l'animation du séminaire
- Réactivité et Créativité
- Neutralité et légitimité (au regard de l'ensemble des familles d'acteurs)
- Maîtrise de l'informatique, des technologies de l'information et des outils Internet. Une expérience dans la gestion de site web n'est pas une condition impérative mais constitue un plus appréciable

### Moyens mobilisés

- Ressource humaine spécifiquement dédiée (voir remarque ci-après)
- Qualification et expérience des moyens humains mobilisés
- Capacité financière

Précision : Il est demandé qu'un agent soit spécifiquement dédié à la mission jouant le rôle d'interlocuteur privilégié des copilotes et de coordinateur général pour les autres personnes mobilisées par l'animation. Des moyens humains complémentaires mais plus limités peuvent être mobilisés sur les missions d'assistance - secrétariat et éventuellement d'expertise spécifiques aux travaux du réseau.

Tous les interlocuteurs travaillant au sein de la cellule d'animation sont connus par les copilotes, ce qui peut donner lieu à des contacts directs en tant que de besoin.

Même en cas d'intervention de prestataires pour certaines parties de la mission, l'animation générale du réseau revient dans tous les cas au maître d'ouvrage désigné suite à l'appel à projet.

Le chef de file présente son équipe ou toute personne mobilisée dans la réponse au présent appel à projet. Le candidat précise dans son offre l'organisation retenue, les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à la mission.

Le candidat précise également les méthodes et l'organisation qu'il compte employer pour réaliser l'ensemble de la mission.

## **6 Calendrier de sélection et échéances de mise en œuvre**

### **6.1 Dépôt des candidatures :**

L'appel à projets est lancé à compter du :

**mardi 30 mars 2010 à 8 heures**

Le dossier comportant les pièces énumérées au § 4.5 devra être déposé :

- à la DRAAF ou par courrier électronique à l'adresse suivante :  
[alain.monnier@agriculture.gouv.fr](mailto:alain.monnier@agriculture.gouv.fr)
- au Conseil régional ou par courrier électronique à l'adresse suivante :  
[fduval@cr-bourgogne.fr](mailto:fduval@cr-bourgogne.fr)

Le dossier complet sera également envoyé en 3 exemplaires papier au plus tard :

**le lundi 3 mai 2010 à 18 heures**

le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse ci-dessous :

M. Le Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne  
22 D boulevard Winston Churchill  
BP 87865  
21078 DIJON CEDEX

Pour tout renseignement relatif à l'appel à candidatures, s'adresser à :  
Alain MONNIER - Tél : 03 80 39 98 – Email : ; [alain.monnier@agriculture.gouv.fr](mailto:alain.monnier@agriculture.gouv.fr)  
Florent DUVAL – Tél : 03 80 44 37 36 – Email : [fduval@cr-bourgogne.fr](mailto:fduval@cr-bourgogne.fr)

### **6.2 Sélection des candidatures**

Après et étude de recevabilité des dossiers de candidatures, les demandes seront expertisées par un jury réuni par les copilotes et comprenant les membres de la cellule technique du réseau rural régional.

A l'issue de cet examen les candidatures seront classées en application des critères de jugement énumérés au § 5. Il pourra être décidé d'auditionner certains candidats.

Les propositions ainsi analysées et classées seront ensuite soumises à l'avis du comité de pilotage du réseau rural régional qui sera réuni courant mai pour cet objet.

Enfin les copilotes, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt et le président du Conseil régional, au vu des avis récoltés et sur propositions de leurs services respectifs, désigneront conjointement la structure chargée de l'animation.

## **Annexe**

### **Présentation du contexte le réseau rural national et le réseau rural régional**

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) finance un ensemble de projets participant au développement des territoires ruraux. Le règlement communautaire de développement rural pour la période 2007-2013 prévoit la mise en place, au niveau européen et dans chaque état membre, d'un réseau qui regroupe les différents acteurs impliqués dans le développement rural. Le réseau vise à rassembler les acteurs intervenant dans ces projets de développement rural.

En France, le réseau est structuré à deux niveaux : un réseau national et vingt-six réseaux régionaux.

#### **Pourquoi ce réseau?**

Echanger, analyser :

- permettre aux acteurs du monde rural issus de milieux différents (agricoles, sylvicoles, artisanaux, territoriaux...) d'échanger et de travailler ensemble ;
- analyser les bonnes et les mauvaises pratiques relatives au contenu des projets de développement rural et aux méthodes employées pour monter ces projets, de façon à en améliorer la réalisation ;
- échanger les expériences et les savoir-faire ;
- proposer des formations aux groupes d'action locale Leader et les appuyer dans leurs projets de coopération avec d'autres territoires.

Valoriser les expériences, améliorer les projets :

- faciliter sur les territoires la réalisation d'opérations multisectorielles concernant l'agriculture, la forêt, l'artisanat, le commerce, le tourisme, l'environnement, la formation, les services, le patrimoine rural ...;
- améliorer concrètement la qualité des projets financés par le FEADER et favoriser leur valorisation au niveau local, régional, national, européen ;
- promouvoir le développement durable et le développement territorial équilibré.

Le réseau n'a donc pas vocation à financer des projets mais bien à initier des actions permettant de valoriser, mutualiser l'existant.

#### **Bâtir un réseau utile**

Le réseau a pour ambition de s'appuyer sur les initiatives et les actions existantes, ainsi que de valoriser les expériences des uns et des autres.

- Des sujets déterminés par les acteurs du réseau.
- Des activités en fonction des besoins des membres : journées d'échanges sur les territoires, études, formations...

- Des outils pratiques pour l'échange et l'information : un site Internet a ainsi été développé au niveau national qui offre la possibilité, pour les 26 réseaux régionaux d'y faire figurer, dans un espace qui leur est dédié, les informations qu'ils désirent communiquer

## **Pour qui ?**

### Un réseau participatif

Le réseau, au niveau régional, est ouvert à tous les acteurs régionaux et locaux, institutionnels et de terrain du monde rural : agriculteurs, forestiers, acteurs environnementaux, élus, chefs d'entreprises, responsables d'associations et de groupes d'action locale Leader, services de l'Etat et des collectivités locales, territoires de projets, experts... Chacun est appelé à participer à la construction de ce réseau, lui apporter son expérience, ses connaissances, ses savoir-faire et participer à l'échange de données et d'informations.

Le réseau régional regroupe des acteurs régionaux et locaux concernés par le développement rural et définit des actions permettant aux acteurs de terrain d'échanger autour de séminaires, de groupes de réflexion, de visites de terrain...

## **Comment ?**

En France, le réseau est structuré à deux niveaux :

- un réseau national
- 26 réseaux régionaux (21 dans l'hexagone (un par région), 1 en Corse et un dans chacun des 4 DOM)

Le réseau national est *co-piloté* par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) et la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR).

Au niveau national, l'ensemble des acteurs du réseau rural se réunit une fois par an au sein d'une assemblée qui regroupe l'ensemble des membres du réseau rural national et les 26 référents régionaux, représentants des régions : cette assemblée élit par collègue des représentants qui constituent une « commission permanente ».

La commission permanente, organe décisionnel du réseau, oriente et valide le programme de travail du réseau national.

Une « cellule d'animation nationale », en cours de sélection, viendra appuyer cet ensemble.

Le réseau national est co-financé par le FEADER qui intervient en contrepartie de fonds du MAAP et de la DATAR à parts égales.

Au niveau régional, les préfets de région et les présidents des Conseils régionaux sont chargés de la mise en place des réseaux régionaux. Dans chaque réseau régional, deux personnes (en principe) assurent le lien entre le niveau régional et le réseau national :

- Un référent régional qui a le rôle de «porte-parole» du réseau régional : il représente notamment son réseau régional à l'assemblée du réseau national et peut être désigné pour être membre de la Commission permanente ;
- Un correspondant régional qui est un correspondant « technique » : il est amené à travailler sur les thématiques choisies par le réseau et participe aux 3 réunions des correspondants régionaux organisées par les co-pilotes nationaux pour assurer une bonne articulation entre les niveaux national et régional, définir les problématiques et traiter au fond les sujets.

Chaque région structure son réseau comme elle l'entend en accord avec les principes fondamentaux du réseau. En Bourgogne, les deux fonctions de correspondant et de référent régional ont été fusionnées.

Au niveau de la région Bourgogne, les actions du réseau sont co-financées par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) en contrepartie de fonds d'Etat (MAAP) et de la Région.

## **Architecture du réseau rural régional de Bourgogne**

### **Les deux copilotes :**

L'État : DRAAF direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

Le Conseil régional de Bourgogne : le suivi technique sera assuré par la DATH, direction de l'aménagement du territoire et de l'habitat.

Leur rôle :

- Prendre l'initiative pour la mise en place du réseau, organiser les premiers échanges pour définir son architecture, son fonctionnement et proposer les orientations générales.
- Proposer les compositions des instances collégiales du réseau (la cellule technique, le comité de pilotage et l'assemblée générale)
- Assurer la co-présidence du comité de pilotage et de la cellule technique : fixer les dates des réunions de ces comités et l'ordre du jour (rq : celui de l'assemblée est arrêté par le comité de pilotage)
- Procéder au choix de l'animateur (après consultation pour avis du comité de pilotage)
- Assurer le suivi et l'encadrement des travaux de l'organisme chargé de l'animation du réseau à partir des orientations validées par le comité de pilotage
- Prendre les décisions lorsque les membres du comité de pilotage ne parviennent pas à dégager une position commune
- Etre l'interface avec les autres réseaux régionaux et le réseau national notamment en vue de faciliter les échanges inter réseaux
- Gérer d'un point de vue administratif et financier les moyens d'animation du réseau (subvention de fonctionnement)
- Gérer certaines commandes passées en la matière
- Prendre en charge la logistique pour des séminaires, conférences, colloques etc . qui n'aurait pas été confiée à l'organisme chargé de l'animation. La maîtrise d'ouvrage des différentes actions sera confiée alternativement à l'un ou l'autre des copilotes en fonction des circonstances.

- Désigner le correspondant régional après débat et avis du comité de pilotage.

Remarque : certaines des missions des copilotes font l'objet d'une délégation à la cellule d'animation dans le cadre du présent appel à projet.

### **Le correspondant régional ou référent régional**

Il est désigné par les deux copilotes. Le correspondant régional du réseau rural bourguignon est un agent de la DRAAF : Alain Monnier.

Rôle :

- Il a pour mission de représenter le réseau régional au niveau national en participant à l'assemblée générale et, pour 4 d'entre eux à la commission permanente du réseau rural national.
- Il sert de courroie de transmission dans les deux sens en faisant remonter les travaux, questions, du niveau régional, et en relayant dans la région les débats et réflexions menées au niveau national.

### **La cellule technique :**

Il s'agit d'un groupe restreint autour des deux copilotes composé de représentants de la DRAAF (Alain Monnier), du Conseil régional (Florent Duval), du SGAR (Amélie Ravel), de l'ASP (Agnès Thoen), d'AGROSUP (Denis Lepicier - expert), de deux pays Delphine David du Pays Beaunois et Pascal Trouvé du Pays Seine et Tille).

Rôle :

- Appui et conseil aux copilotes pour toutes les missions exercées par ces derniers.

### **Le comité de pilotage :**

La composition est libre et évolutive en fonction des circonstances. Elle s'inspire de celle des instances nationales. L'adjonction de nouveaux membres ne requiert pas d'autre formalité que l'accord du comité lui-même, lequel est saisi des demandes de participation par les copilotes. En font partie des instances d'envergure du niveau régional ou éventuellement inter départemental. Ses membres y participent à titre volontaire.

## COMPOSITION

Familles d'acteurs	Représentants des copilotes		Autres institutions	Nbre de mbres
	Etat et ses EP	Région		
Agriculture - forêt	DRAAF CRPF ONF ASP	DADR	CRA SEDARB CERD APROVAL BOIS REPAFEB*	10
Environnement	DIREN ADEME 1 agence de l'eau	DEDD	EPOB Conservatoire des sites ALTERRE FRC FRCPIE	9
Territoires	SGAR	DATH Service ESS	PNR Morvan 2 Pays - Auxois - Seine et Tille 2 GAL - SMETCN - Pays beaunois Associations départementales des maires des 4 dépts. Conseils généraux des 4 dépts	16
Economie	(DRAAF)	(Services ESS)	CRCI CRMA CRESS FROTSI CESR	5 (6)
Services - loisirs	DRJS	(DATH) (Services ESS)	MSA 71 FR ADMR FR MFR URFR UR LEB ? URML	7 (9)
Experts			AgroSup Dijon AFIP Bourgogne Franche-Comté LEG	3
Nombre total de membres				50

### Liste des sigles

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AFIP : Association pour la Formation l'Information le Développement les Initiatives rurales

APROVAL : Association professionnelle de valorisation du bois

ALTERRE : Agence pour l'environnement et le développement soutenable

ASP : Agence de services et de paiement (ex Cnasea)

CERD : Centre d'études et de ressources sur la diversification agricole  
 CESR : Conseil économique et social régional  
 CRA : Chambre régionale d'agriculture  
 CRCI : Chambre régionale de commerce et d'industrie  
 CRESS : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire  
 CRMA : Chambre régionale des métiers et de l'artisanat  
 CRPF : Centre régionale de la propriété forestière  
 DADR : Direction de l'aménagement et du développement rural  
 DATH : Direction de l'aménagement des territoires et de l'habitat  
 DEDD : Direction de l'environnement et du développement durable  
 DIREN (future DREAL) : Direction régionale de l'environnement de Bourgogne  
 DRAAF : Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt  
 DRJS : Direction régionale de jeunesse et sports  
 ENESAD : Ecole nationale supérieure d'agronomie de Dijon  
 EPOB : Etude et protection des oiseaux en Bourgogne  
 FR ADMR : Fédération régionale des associations pour le service à domicile en milieu rural  
 FRC : Fédération régionale des chasseurs  
 FRCPIE : Fédération régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement  
 FR MFR : Fédération régionale des maisons familiales et rurales  
 FROTSI : Fédération régionale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative  
 LEG : Laboratoire d'économie et de gestion  
 MSA 71 : Mutualité sociale agricole de Saône et Loire  
 ONF : Office national des forêts  
 PNR du Morvan : Parc naturel régional du Morvan  
 REPAFEB : Réseau des établissements d'enseignement agricole de Bourgogne  
 SEDARB : Service d'éco développement agricole et rural de Bourgogne  
 Service ESS : Service de l'économie sociale et solidaire  
 SMETCN : Syndicat mixte du canal du Nivernais  
 URFOL : Union régionale de la ligue de l'enseignement en Bourgogne  
 URFR : Union régionale des foyers ruraux  
 URML : Union régionale des médecins libéraux

#### Rôle :

- Réflexion et définition des orientations, des thèmes de travail, des objectifs et du plan d'action du réseau rural régional en précisant qu'il s'agit d'un rôle technique et que la validation politique est faite en comité de suivi FEADER
- Proposition de modification de la composition du comité de pilotage
- Planification annuelle des opérations notamment celles devant faire l'objet d'un financement du FEADER
- Proposition pour la méthode de désignation et le choix de l'animateur du réseau régional débat et avis sur le choix du prestataire retenus par les 2 co-pilotes
- Débat et avis sur la désignation du correspondant régional au réseau rural national
- Les travaux du réseau font l'objet de restitutions intermédiaires et finales en comité de pilotage. Le comité peut procéder à des ajustements des opérations en cours.
- Fixation de l'ordre du jour des réunions de l'assemblée générale du réseau dont le séminaire de lancement
- Evaluation de l'action de l'animateur et de l'action du réseau en général

#### **Une structure chargée de l'animation**

En Bourgogne comme dans la plupart des autres régions, il a été décidé de déléguer l'animation du réseau à un organisme extérieur aux administrations des deux copilotes. Le choix de la structure et sa désignation se font après un appel à projet organisé par les co pilotes dont le présent document fixe les clauses techniques.

### **Une assemblée générale du réseau :**

Il s'agit de la réunion de l'ensemble des acteurs du développement rural recensés au niveau régional soit entre 150 et 300 organismes que l'on réunit, tous ensemble ou par collège, pour le séminaire de lancement, puis à une fréquence annuelle, pour travailler sur une ou des thématiques sélectionnées par le comité de pilotage.

### **Le comité de suivi du FEADER**

Il est informé et débat lors de ses réunions de l'évolution des travaux du réseau. Il valide les grandes orientations et le programme d'action proposé par le comité de pilotage.

### **Les étapes de la mise en place du réseau rural régional de Bourgogne**

- Étude préalable au lancement fin 2007 *par Jeremy Le Maux*
- Contribution à un projet du réseau rural français sur les circuits courts : élaboration d'un guide méthodologique et journée de restitution en Bourgogne
- Installation du comité de pilotage le 4 septembre 2009 à Dijon : validation de l'architecture + objectifs du séminaire
- Tenue du séminaire de lancement ou première assemblée générale du réseau le 16 décembre 2009 à Pouilly en Auxois. Au cours de ce séminaire furent définies les orientations à donner au réseau rural régional de Bourgogne notamment les thèmes de travail et les outils à mettre en œuvre.